

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
Du 24 juin 2019**

Table des matières

1. Appel	3
2. Approbation de l'ordre du jour	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 27 mai 2019.	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité	3
6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales	5
7. Préavis municipal N° 09/2019 : Comptes 2018.	5
8. Préavis municipal N° 10/2019 : Rapport de gestion 2018.	7
9. Préavis Municipal N°11/2019 : Demande de crédit supplémentaire de CHF 31'825.35.—TTC pour l'achat de 394 modules radio RCM split GWF (émetteurs radio) pour les relevés des compteurs à distance.	8
10. Election du bureau du conseil communal pour l'exercice 2019-2020 (Le Président, , les Scrutatrices - Scrutateurs et les Scrutatrices -Scrutateurs suppléants-es)	11
11. Divers et propositions individuelles.	13
13. Annonce et préavis futurs	14

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil et la Municipalité ainsi que le public.

La Secrétaire procède à l'appel : 42 membres sont présents et 9 sont excusés

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'approbation de l'ordre du jour au Conseil Communal qui l'approuve à une large majorité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 27 mai 2019.

Avant de procéder à l'approbation du procès-verbal, le Président informe qu'une demande de modification a été envoyée par M. Ray. En effet, l'association mentionnée à la page 5 dernier paragraphe se nomme « Easy vote » et non pas « Isigote ». À la suite de cette remarque le procès-verbal modifié de la séance du 27 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

Le Président remercie l'assemblée pour l'excellente sortie du Conseil samedi dernier.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique informe que les manifestations à venir sont ; l'exposition des Quatre éléments au CCS le mercredi 26 juin, la Fête des enfants le vendredi 5 juillet, la Fête du 1^{er} août au Muids et la Sortie champignon, organisée par la société de développement, en septembre où les dates seront à confirmer ultérieurement.

Mme Elvira Rölli informe que les sources vont bien, cependant avec les températures annoncées, la source de la Raisse va vite baisser et il faudra alimenter le réservoir des Sendys à partir du Montant. Concernant le chantier au Prés-de la Forge il reste environ 70 mètres à terminer. Celui du quartier des Granges est compliqué. En effet, ce chemin est en cul-de sac et les travaux créent pas mal de nuisances pour les habitants. Ils font au mieux pour sensibiliser tous les intervenants pour ne pas rouler trop vite dans ce chemin. Le fait de mal garer les voitures ou de poser quelque chose qui encombrerait le passage des véhicules du chantier n'est pas une bonne solution. En effet, les conducteurs de ces véhicules ont une très mauvaise visibilité.

Elle informe que, demain, paraîtra dans la FAO, l'annonce de la mise à l'enquête de la zone de réserve sur la Commune. Cette dernière sera effective à partir du mercredi 26 juin jusqu'au 25 juillet. Une séance publique est prévue le 9 juillet à 20 heures dans la salle du Conseil afin de pouvoir répondre aux questions des habitants de la Commune, elle invite les Conseillers de s'y rendre.

Concernant la canicule, le plan canicule pour les aînés a été mis en place. Une lettre a été envoyée aux aînés âgés de plus de 75 ans qui vivent seuls et qui ne sont pas suivis par le CMS. Un coupon réponse est joint à cette lettre afin que les aînés puissent faire savoir s'ils souhaitent être visités ou pas. En effet, il y a des personnes âgées qui aiment leur tranquillité et qui ne veulent pas qu'on se mêle de leur vie privée. La Commune va commencer à les appeler à partir de mercredi pour voir comment ils vont ou s'ils ont besoin de quelque chose

M. Nicolas Ray revient sur l'article du jour du 24 heures qui concernait les dégâts de la sécheresse sur les forêts. Il ne peut malheureusement que confirmer ce qui est écrit dans cet article. Cette sécheresse touche principalement les sapins blancs qui représentent une part non-négligeable de nos forêts. Les dégâts sont limités dans une tranche qui va d'environ 700 à 1000 mètres, ce qu'on appelle les forêts basses. Il explique qu'on peut voir des taches brunes sur une bande qui s'étend depuis les Gorges, en passant par le Molard et la Violette jusqu'à la Chèvrerie. Par conséquent, le bostryche se donne à cœur joie sur ces arbres. La politique Cantonale à ce propose est, dans la mesure du possible, de laisser pourrir les arbres sur pied pour offrir des habitats à la biodiversité. La politique de la Commune est qu'à une distance d'environ 50 mètres de tous les chemins forestiers les arbres atteints sont systématiquement abattus afin de protéger les promeneurs. Toutes les scieries ont du bois à ne plus savoir quoi en faire car il a fallu abattre les arbres atteints par les bostryches. Le grossiste a demandé de surseoir les premières coupes de l'année puisqu'il y a trop de bois.

Sa deuxième communication, concerne l'UAPE (unité d'accueil pour les étudiants) pour les enfants à l'école de 7P et 8P. En effet, il y a une obligation légale de mettre en place un système d'accueil pour ces enfants. Ce système est prévu dans la future école du Bix, en attendant que l'école se construise il faut trouver une solution. Ils sont entrain de la chercher à Genolier puisque l'ensemble des cinq communes de cette tranche d'âge y sont groupés. Le problème est qu'il n'y a pas de place disponible et ils sont en train d'étudier des solutions sur la base de portacabines qui sera provisoire le temps de construire l'école.

M. Christian Dugon revient sur la question de la séance précédente concernant la situation des statuts de l'ORPC. La procédure de consultation par les commissions a permis d'intégrer et de répondre à la plupart des vœux des communes. Manque encore une commune qui ne répond pas, mais il faut aller de l'avant et après de nouveau avoir consulté le CL (Service des communes et du logement), préparer le préavis pour le Conseil intercommunal, qui s'il est approuvé sera transmis par les municipalités aux conseils communaux ou généraux pour décision. Ils ne pensent pas pouvoir mettre en cours les statuts avant une année.

Concernant la SADEC, l'assemblée générale a eu lieu le jeudi 20 juin 2019 à Perroy. Il a été présenté le rapport d'activités du Conseil d'administration pour l'exercice 2018 et ce dernier a été approuvé par l'assemblée. Il sera publié sur l'extranet du Conseil ou consultable sur le site www.sadec.ch. Le rapport de l'organe de contrôle du concept régional harmonisé pour l'exercice 2018 a également été présenté. Il s'agit d'un groupe qui a été nommé pour contrôler la bonne façon de faire de la population et l'efficacité des éco-points. L'astuce était que ce n'étaient pas nos contrôleurs de périmètres mais d'autres contrôleurs afin d'effectuer des contrôles beaucoup plus neutres.

Les comptes et bilan au 31.12.2018 ont été présentés avec décharge au Conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2018. Quelques informations sur les thèmes abordés : En ce qui concerne les comptes ; ceux-ci bouclent avec des produits de CHF 9'881'546.27 pour un budget de 9'724'290.00 et des charges de CHF 9'869'707.92 pour un budget de CHF 9'772'925.00. Au bilan, un bénéfice de CHF 11'838.35. Une augmentation de charges due en partie par les frais de traitement des boues d'épuration car il a fallu gérer et éliminer, en urgence, les boues de l'Apec (Step de Gland) pour les exporter du fait de la fermeture temporaire de l'un de nos exutoires principaux. En contrepartie, il a pu être facturer davantage de boues.

Il ressort du rapport de l'organe de contrôle de la taxe au sac ; un taux de fraude de 0.61% qui prouve bien que le système fonctionne à satisfaction. Système que la commune d'Allaman intégrera au 1^{er} janvier 2020. Les campagnes de sensibilisation de l'année sera sur l'effort demandé aux automobilistes sur le littering ; le gaspillage alimentaire. En effet, les gens ont encore l'habitude de

jeter des déchets par les fenêtres en roulant. Ces commentaires sont à voir sur le site www.responsable.ch.

M. Patrick Hübscher informe, concernant la rue du Village, que le rapport de l'étude été remis à la Municipalité et qu'il sera remis aux Conseillers en septembre. La Municipalité demandera au Président du Conseil de prévoir un débat sur la suite à donner.

6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales

M. Philippe Esseiva pour l'APEC informe qu'une séance complémentaire est prévue le 26 septembre.

M. Philippe Esseiva pour le Conseil intercommunal du Conseil Régional, informe que l'assemblée du conseil régional s'est tenue le 20 juin à Gland (annexe 1).

M. François Esselborn pour la Commission du Feu St-Cergue - Arzier-Le Muids et du Conseil Intercommunal de l'Association SDIS Nyon-Dôle informe qu'une séance ad hoc, concernant l'achat d'un véhicule, était agendée au 2 juillet mais faute de participants la séance est reportée ultérieurement.

7. Préavis municipal N° 09/2019 : Comptes 2018

M. Jean-Marie Weyer lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°09/2019 tel que proposé par la Municipalité.

M. Patrick Hübscher résume l'exercice 2018 ; il indique que les impôts fiscaux représentent 49% des revenus totaux. Ces derniers ont augmenté de 13% ce qui porte les revenus totaux à CHF 21'498'000. Les charges péréquatives ont augmenté de 17% , elles augmentent plus vite que les revenus fiscaux. Le résultat avant amortissement a augmenté de CHF 1'790'000 à CHF 3'782'000 et l'autofinancement net a augmenté de CHF 1'616'000 à CHF 2'473'000. Grâce à ces bons résultats l'exercice a pu enregistrer des amortissements supplémentaires de CHF 793'000. L'ensemble de ces opérations permettent d'enregistrer pour l'exercice 2018 une augmentation du résultat de CHF 160'000 ; portant le résultat net à CHF 354'279. Les investissements nets de la Commune n'ont pas baissé d'intensité puisqu'ils ont augmenté de 68%. La dette a baissé de 13% et représente CHF 6'865.- par habitant, ce niveau n'avait pas été vu depuis 2012. Grâce à ces bons résultats ils ont profité d'augmenter les réserves de 32%.

Pour finir, il demande au Président si, en cas de besoin, de donner la parole à Mme D'Onofrio Vuille. Le Président lui répond par l'affirmative.

M. Denis Berger fait remarquer que dans le rapport de la Commission des finances il y a une erreur de frappe, le Président lui répond qu'elle sera corrigée.

Le Président passe en revue les comptes.

M. Nicolas Vout revient sur les revenus exceptionnels, il demande si les Municipaux pensent que la situation va drastiquement changer en 2019.

M. Patrick Hübscher lui répond que le but n'est pas de gonfler les résultats, l'année a été exceptionnelle et le bon sens les invite à la plus grande prudence pour l'année prochaine. En effet, il y a l'effet péréquatif qu'ils ignorent et les circonstances de cette année ne vont pas se répéter.

Il souligne qu'ils vont s'appliquer à bien gérer et surveiller les dépenses.

M. Nicolas Vout souhaite savoir, quant aux amortissements exceptionnels, comment ils ont fait leur choix.

M. Patrick Hübscher explique que ces derniers ont été choisis en fonction de la durée de vie de l'objet. Ils ont procédé par queue d'investissements, par élimination et par catégorie d'objet en se posant la question si cela était raisonnable et correspondait à l'utilité de l'objet.

Mme la Syndique informe que tous les amortissements sont indiqués à partir de la page 43 du préavis; dans la colonne amortissement supplémentaires.

M. Nicolas Vout félicite les Municipaux pour la tenue des comptes et le rapport de la Commission des finances. Il demande, par rapport à la situation des ordures ménagères si la Municipalité prévoit d'augmenter ces dernières. Dans le cas échéant, quelles sont les mesures qui seront mises en place pour combler les 15% de déficit par rapport à la taxe poubelle.

M. Christian Dugon explique que la gestion des déchets est un poste qui demande beaucoup d'investissement pour lequel on ne souhaite pas augmenter la taxe. Le rapport sur la rétrocession de la taxe au sac indique qu'elle fonctionne bien ; les gens trient plus. Par conséquent, il faut transporter plus. Pour le moment des économies au niveau des éco-points sont recherchées, il y en a 23 et le but est de les diminuer. Il y a également un effort à faire sur la reprise des déchets et sur les heures d'ouvertures afin de faire des économies. Cependant, il est très difficile d'égaliser ces comptes qui sont autofinancés.

M. Vincent Grandjean rebondit sur ces propos et explique que la Commission des finances s'est penchée sur la gestion des déchets. À leur avis la situation de la Commune est très bonne par rapport à d'autres communes de la région. Il est important de noter que les gens trient beaucoup plus ce qui amène plus de déchets à la déchèterie qu'il faut traiter. De plus, les gens ne consomment pas moins. Par conséquent, d'un point de vue purement financier la solution serait d'augmenter la taxe au sac, mais d'autres personnes seront pénalisées et cela pourrait inciter les gens à ne plus trier. La situation est difficile car il y a deux modes de financement qui devraient être complémentaires mais si l'un est augmenté on risque d'avoir un phénomène où les gens cessent d'amener leurs déchets à la déchèterie et les jetteraient dans la forêt par exemple.

Mme Sylviane Jaquet fait remarquer que la dernière fois qu'elle a consulté l'extranet le rapport de la fiduciaire manquait.

Mme la Syndique indique que ce dernier a été mis tardivement en ligne, notamment le jour même, et s'en excuse.

Mme Odette D'Onofrio Vuille explique que tous les tableaux qui se trouvent dans le rapport des comptes sont repris par la fiduciaire. De plus, aucune correction a été faite, par conséquent il s'agit des mêmes tableaux.

Il n'y a plus de commentaires, le Président passe au vote.

Le Préavis N° 09/2019 est accepté à 41 oui

8. Préavis municipal N° 10/2019 : Rapport de gestion 2018

M. Frédéric Guilloud lit les conclusions de la Commission de gestion qui recommande aux membres du Conseil d'accepter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2018. Il fait remarquer qu'à la page 4 du rapport il manque le préavis 10/2018 « La future école du BIX ». En effet, lors d'une mise en page du rapport ce point a été balayé.

M. Denis Berger revient à la page 2, 08/2008, « Implantation bassin la Joy » et demande à quoi correspond la dépense de CHF 43'018.—ainsi que le commentaire sur une nouvelle étude et un nouveau préavis qui remplacera celui-ci.

Mme Elvira Rölli explique que ces dépenses correspondent aux travaux qui ont été faits par des géomètres et spécialistes des ruisseaux. Ces derniers ont fait des études pour voir si ce projet était réalisable. Aujourd'hui ils se sont rendu compte que l'ancien projet n'est pas idéal et qu'avec les nouvelles directives du Canton ils tendent vers un projet de zone inondable. Ce dernier pourra mieux préserver la biodiversité, éviter la crue centenaire et sera subventionné à 95% entre la Confédération et le Canton.

Mme la Syndique précise que tous ces frais feront l'objet d'un nouveau préavis qui sera probablement présenté au mois de novembre. La somme indiquée était pour les études concernant le bassin, il faut bien faire la différence entre les deux préavis.

M. Denis Berger fait remarquer que c'était une protection pour la clinique.

Mme Elvira Rölli explique que lorsqu'on construit, on crée des zones totalement imperméables. Ces dernières provoquent un ruissellement des eaux qui vont directement dans le ruisseau la Joy. Si les constructions se faisaient de manière plus réfléchie on n'aurait pas cet impact. De plus, il existe une loi qui dit que chaque commune doit veiller à récupérer ses eaux de ruissellement. Elle informe que sous la clinique il y a une cuve de rétention d'eau. Dans ce préavis, il y a tous les points que la Commune, la clinique et la commune de Genolier devaient faire. Dans le nouveau préavis, la commune de Genolier va aussi devoir faire des aménagements de son côté.

M. Denis Berger revient sur le préavis 02/2013 et demande à quoi correspond la propriété Haefeli.

Mme Elvira Rölli explique qu'il s'agit d'un projet de captage au niveau de la Cézille. Une étude avait été faite car la Commune doit veiller à l'approvisionnement en eau. Les hydrogéologues ont constaté qu'au niveau de la Cézille il y a un aquifère. Ce projet vise à utiliser ce dernier pour approvisionner le Montant lorsqu'il est à sec. Pour cela, il a fallu acheter des parcelles dont celle de M. Haefeli afin d'y faire les travaux nécessaires.

Mme Odette D'Onofrio Vuille explique que la somme de CHF 42'295.—correspond à la part de la Commune, la commune de Genolier a payé la même somme et le reste est consigné auprès du notaire car ils doivent finaliser la transaction par rapport à l'achat de la parcelle. La finalisation devrait se faire cette année.

M. Denis Berger revient sur le préavis 03/2018 et demande si cela n'a pas encore été réglé vu que les containers ont été déposés et qu'il est marqué « en cours » dans le commentaire.

M. Christian Dugon lui répond que c'est terminé.

M. Denis Berger revient sur le préavis 05/2018 et fait remarquer qu'il y a un dépassement d'environ CHF 10'000.-- . Il propose de répartir la charge sur les dicastères routes, forêts, voirie et espace vert car le véhicule est utilisé pour tous ces derniers.

M. Frédéric Guilloud rappelle que la commission reprend les tableaux qui ont été envoyés par la Municipalité qui se trouvent dans les comptes. Lors de la réunion avec la Municipalité ils passent en revue tous les préavis et ils sont informés s'il y a encore des factures. Il faut donc regarder les comptes et pas le rapport de gestion. La proposition de M. Berger devrait se faire au niveau des comptes.

M. Christian Brügger explique que les CHF 10'000.— en supplément sont dus à l'ancien véhicule qui a rendu l'âme. Il n'y a pas eu de reprise sur ce véhicule et donc il y a eu une augmentation de la charge du nouveau.

Mme Odette D'Onofrio Vuille informe que l'imputation se fait au niveau de l'imputation interne mais que l'idée est de laisser ces coûts dans la forêt.

Il n'y a plus de commentaires le Président passe au vote.

Le Préavis N° 10/2019 est accepté par 40 oui et 1 abstention

9. Préavis Municipal N°11/2019 : Demande de crédit supplémentaire de CHF 31'825.35.—TTC pour l'achat de 394 modules radio RCM split GWF (émetteurs radio) pour les relevés des compteurs à distance.

M. Didier Hermann lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°11/2019 tel que proposé par la Municipalité.

M. Peter Bianchi lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°11/2019 tel que proposé par la Municipalité.

M. Mathieu Ruchat demande s'il est obligatoire d'installer ces appareils dans les logements.

Mme Elvira Rölli lui répond que ce sujet a été discuté en municipalité et il a été décidé de les installer partout. Elle informe que l'émission d'ondes de ces émetteurs correspondent au wifi installé dans les maisons. Cependant, s'il y a des nuisances sur la santé ils peuvent être désactivés. La municipalité sera à l'écoute de toute personne qui ne serait pas d'accord que ces émetteurs soient activés. Dans ce cas il faut la contacter et ils regarderont avec leur service technique.

M. Mathieu Ruchat pense qu'investir dans des émetteurs pour ensuite les débrancher n'est pas très écologique. Il informe que personnellement il ne le veut pas et demande ce que cela implique. Il pense qu'il faut être clair pour la suite. Il veut bien investir dans ces émetteurs si cela peut simplifier mais se demande combien de personnes souhaitent avoir cet appareil chez eux.

M. Pascal Voutat pense que la Municipalité doit être claire car si elle autorise d'en enlever il pense que ce préavis ne sert à rien ; s'il est facultatif d'installer l'émetteur chez soi ce préavis ne sert à rien. Il informe que dans les autres communes les habitants n'ont pas eu le choix.

M. Nicolas Vuille fait remarquer que la première partie du préavis a été acceptée et la moitié des émetteurs sont commandés. Il pense que le préavis de ce soir devrait être tacite, sinon il faut revenir en arrière et annuler les deux.

Mme Elvira Rölli pense que ce débat aurait été intéressant lors de la présentation du préavis. Elle est sensible à ce problème de santé, elle a dernièrement rencontré une personne malade due aux ondes. Les personnes qui sont malades peuvent s'adresser à la Municipalité qui fera tout pour qu'il n'y a pas de nuisances dans leur maison. Elle rappelle que dans le préavis précédent il y avait une étude sur l'impact financier, sur les heures de travail des collaborateurs et sur la surveillance de la consommation d'eau. L'approvisionnement en eaux évolue et il est pratique de pouvoir avoir la consommation exacte plus qu'une fois dans l'année. Quelques fois il y a des fuites chez les privés et ce système permettra d'être beaucoup plus pointu pour déterminer où il y a des problèmes.

M. Pascal Voutat fait remarquer qu'il y a les fuites chez les privés mais aussi les fuites à la Commune. En effet, le but des contrôles est que la Commune sache combien de mètres cube qui ont été distribués par jour. Il pense aussi que ces émetteurs sont uniquement activés quand le véhicule passe, c'est-à-dire environ une seconde une fois par semaine. Il pense qu'il est difficile de justifier un problème de santé là-dessus.

Mme Antonie van Zandijcke-Geldreich demande comment le signal sera envoyé.

M. Pascal Voutat explique que sur la commune de Gland il se trouve dans le camion poubelle. Pour la Commune, il pense qu'il suffit que n'importe quel employé communal l'installe dans son véhicule et l'émetteur émettra le signal en passant vers les compteurs.

Mme Sylviane Jaquet n'est pas contre la pose des compteurs mais rappelle que lors du vote de la première partie du préavis il avait été dit que ce n'était pas obligatoire. Elle trouve limite de revenir en arrière.

Mme La Syndique explique qu'il s'agissait d'une location et que si les personnes devaient partir il était possible de l'éteindre et de le rallumer.

M. Mathieu Ruchat précise qu'il n'a pas de problèmes d'ondes mais pense qu'il faut avoir plus d'information sur cet appareil. De plus, il veut savoir si c'est obligatoire de l'installer ou pas car pour lui lors du vote du préavis précédent il y avait le choix.

M. Christian Brügger rappelle que le conseil a déjà voté pour la moitié des compteurs et qu'il n'y a pas eu ce débat. Ce soir ils votent le complément, l'autre partie ayant déjà été acceptée il est un peu bizarre de s'inquiéter maintenant.

M. Eric Jaquet se rappelle que le conseil a voté pour un compteur et qu'ils ne savaient pas qu'il y avait cet émetteur. L'assemblée lui répond par l'affirmative. Il rappelle qu'il y avait le choix de l'installer ou pas et qu'il s'agissait de diminuer les coûts. Il informe qu'il ne le veut pas et pense que la Commune ne peut pas obliger les habitants d'avoir ces émetteurs tant que la loi ne l'impose.

M. Philippe Esseiva rejoint plusieurs avis. Il a été voté pour un système ou on pouvait relever les compteurs à distance, il semblait évident que les émetteurs étaient compris. Malheureusement cela n'a pas été le cas. Pour lui, il est clair qu'en votant le premier préavis les émetteurs étaient compris.

Le Président rappelle à M. Jaquet que le préavis a été voté lors de la séance du 1^{er} avril . Il s'agissait du préavis N° 4/2019: *Demande de crédit de CHF 213'000.—TTC concernant l'installation de 394 nouveaux compteurs d'eau GWF et de 840 émetteurs radio pour des relevés à distance.*

M. Pascal Voutat relit le procès-verbal p. 6:

« Mme Sylviane Jaquet demande dans le cas où le compteur doit être déplacé à qui revient les charges.

Mme Elvira Rölli lui répond que c'est la Commune qui le déplacera et qui prendra en charge les coûts car c'est son exigence de poser ce système. »

À aucun moment il y a eu la question d'un choix facultatif. Il pense que lorsqu'on ne veut pas de compteur ; on n'est pas tous blanc en général.

Mme Antonie van Zandijcke-Geldreich demande s'il y a beaucoup de fraude.

Mme Elvira Rölli explique qu'actuellement des lettres sont envoyées à chaque privé afin que ces derniers indiquent les données de leur compteur. Certains les renvois, d'autres pas et d'autres se trompent dans les chiffres. L'équipe de Mme D'Onofrio Vuille passe beaucoup d'heures à facturer, contrôler et redemander. Comme ils veillent aux données publiques ils ont opté pour cette solution qui est utilisée dans d'autres communes. De plus, pour les privés, il n'y aura plus besoin de penser à renvoyer le décompte. Elle regrette sincèrement que ce débat n'a pas eu lieu lors du vote du premier préavis. Lorsqu'elle a dit qu'il y avait la possibilité de ne pas vouloir installer cet émetteur elle pensait à la santé des personnes. En effet, si la possibilité est donnée de l'installer ou pas cela voudrait dire que la moitié de la Commune serait équipée et l'autre pas et le système ne serait pas efficient. Ils ont omis que les nouveaux compteurs n'avaient pas d'émetteurs et pour rester transparent ils ont consulté la Commission des finances qui leur a conseillé de présenter ce préavis. Pour finir, elle répète que pour toutes personnes pour qui cet émetteur crée des problèmes de santé ce dernier ne sera pas imposé.

M. Pascal Voutat présente ses excuses et lit le procès-verbal du 1^{er} avril page 6: *Mme Elvira Rölli lui répond qu'effectivement dans certaines situations l'emplacement du compteur ne permette pas l'émission. Dans ce cas il faudra le déplacer. Elle précise que toute personne est libre de l'installer ou pas.*

M. Frédéric Boy informe qu'un wifi dans une maison est 100 mW et une fréquence de 2.5 à 5 GHz. Les compteurs représentent 10 mW, donc 10 fois plus faible en puissance d'émission que le wifi et 800 Mhz, donc 100 fois moins fort en fréquence que le wifi. Dans ecs compteurs il y a deux piles lithium de 3.5 Volt qui durent 15 ans. De plus, ces émetteurs donnent un signal uniquement lorsque la voiture passe.

M. Eric Jaquet précise, par rapport au commentaire de M. Voutat, qu'il n'a pas de piscine, pas de gazon, qu'il habite près d'une forêt et qu'il n'arrose pas chez lui.

Il n'y a plus de remarques, Le Président passe au vote.

Le Préavis N° 11/2019 est accepté par 32 oui 5 non 4 abstentions

10. Election du bureau du conseil communal pour l'exercice 2019-2020 (Le Président, , les Scrutatrices - Scrutateurs et les Scrutatrices -Scrutateurs suppléants-es)

Le Président lit quelques mots (annexe 2).

M. Denis Berger pense que le travail d'un président n'est pas toujours facile. Il a une année d'apprentissage et une fois cette année passée il arrive à faire un joli collège entre les 55 conseillers, les municipaux et le bureau. Il est clair que le règlement dit qu'il faut changer de président mais il y a une possibilité de déroger à ce dernier. Il propose, dans le cas où il est appuyé dans sa demande, de garder les trois premiers présidents comme ils sont aujourd'hui, en dérogeant à l'article 11 du règlement du Conseil communal.

Le Président informe que cela ne pose pas de problème pour le 1^{er} Vice-Président, 2^{ème} Vice-Président qui peuvent être élus à vie mais il est vrai que l'article 11 au deuxième paragraphe précise que : « *Le président est rééligible au maximum deux fois de suite par législature à cette fonction.* » Il considère la proposition de M. Berger comme une motion et demande en premier lieu à 5 personnes d'appuyer cette dernière. La proposition est appuyée.

M. Vincent Grandjean demande s'il est possible d'en discuter. Il fait remarquer que le règlement du Conseil communal est validé par le Conseil d'état.

Le Président lui explique qu'il est possible de faire une dérogation au sein du Conseil pour autant que ce dernier soit d'accord.

M. Denis Berger informe qu'il a téléphoné au Préfet qui lui a expliqué que du moment où il s'agit d'une décision prise par le Conseil il est possible de voter en interne.

M. Claude Rossier fait remarquer que même si la motion passe cela ne veut pas forcément dire que M. Vuille sera réélu.

Le Président précise qu'en cas d'acceptation de cette motion il pourra se représenter.

M. Philippe Esseiva pense qu'il serait bien de connaître l'avis du principal intéressé.

Le Président explique qu'il a toujours été contre l'article 11 car la période de deux ans est très courte. En effet, cela prend une année de se mettre au courant, puis la deuxième année quand on est quasiment au point il faut céder sa place. Il informe qu'il repart volontiers dans l'aventure mais il attend d'autres propositions. Néanmoins, avant cela il doit faire passer au vote la motion; si le Conseil accepte la dérogation à l'article 11.

M. Nicolas Ray demande si cela veut dire que le Conseil peut à n'importe quel moment changer tous les règlements qu'il a voté simplement sur un coup de tête.

Le Président lui répond que ce n'est pas sur un coup de tête mais une proposition qui est soutenue par 5 personnes et qu'il l'a va la faire voter au Conseil.

M. Nicolas Ray ajoute que cela veut dire que n'importe quel règlement communal qui a été voté par le Conseil peut être modifié par une motion appuyée par 5 personnes.

Le Président lui répond par l'affirmative et pense qu'il faudrait peut-être modifier le règlement.

M. Alessandro Gassmann précise qu'il n'a rien contre le Président actuel et sa représentation mais il existe une procédure à suivre concernant les modifications du règlement du Conseil communal. Il craint qu'en changeant tout d'un coup, par l'appui de 5 conseillers, on puisse créer un précédent.

Le Président rappelle qu'on demande l'avis de 5 conseillers pour pouvoir proposer la motion ; c'est-à-dire de l'accepter ou de la refuser.

M. Olivier Badan pense que cette motion aurait dû intervenir à la fin si personne d'autre ne se proposait. Du moment où elle a été proposée avant, cette méthode jette un doute. Cependant, il pense que si personne ne se propose une telle motion peut être proposée.

Le Président explique qu'il ne peut pas la poser après.

M. Pascal Voutat demande si, du moment où on souhaite changer le règlement communal, il ne faut pas le mettre à l'ordre du jour. En effet, les personnes qui sont excusées auraient peut-être votés différemment.

M. Eric Jaquet demande si le but est de déroger ou de changer le règlement.

M. Denis Berger répond qu'il est possible de déroger à l'article 11 ce soir et dans l'avenir modifier le règlement.

Le Président passe au vote la proposition de M. Berger à savoir de déroger, pour l'année 2019-2020 pour l'élection du Président, à l'article 11 soit que le Président en charge puisse être réélu.

La proposition est acceptée par 23 oui , 13 non et 5 abstentions

Le Président passe à l'élection du nouveau président et attend les propositions.

Mme Sylviane Jaquet propose M. Christophe Patarin puisqu'il est Vice-Président depuis plus d'une année.

M. Christophe Patarin explique qu'après mûre réflexion, même si la proposition de M. Berger est venue à l'improviste pour lui, il souhaite attendre la troisième année. Il avoue être du même avis que le Président ; à savoir que deux années sont courtes pour vraiment maîtriser la charge et que finalement une discussion pour éventuellement modifier le règlement actuel serait utile et il se porte volontiers candidat pour la prochaine session s'il reste 1^{er} Vice-Président.

Le Président demande s'il y a d'autres propositions, il n'y en a pas.

Election du Président (e) : M. Jean-Pierre Vuille se représente comme Président.

M. Jean-Pierre Vuille est élu par 35 oui, 1 non et 5 abstentions

Election du 1^{er} Vice-Président (e) : Le Président demande à M. Christophe Patarin si ce dernier souhaite se représenter. M. Christophe Patarin le veut, il n'y a pas d'autres propositions, il est élu par acclamation.

Election du 2^{ème} Vice-Président (e) : Le Président demande à M. François Esselborn si ce dernier souhaite se représenter. M. François Esselborn le veut.

Mme Nile Alvarez propose Mme Gwendoline Nydegger comme 2^{ème} Vice-Présidente.

Mme Gwendoline Nydegger laisse la place à M. Esselborn qui est élu par acclamation.

Election des scrutateurs/scrutatrices : Le Président demande à Mme Gwendoline Nydegger et à Mme Méliné Vincent si elles souhaitent se représenter, elles le souhaitent. Mme Gwendoline Nydegger et Mme Méliné Vincent sont élues par acclamation.

Election des scrutateurs/scrutatrices suppléant (e) s : Le Président demande M. Philippe Esseiva s'ils souhaitent se représenter. M. Philippe Esseiva souhaite, dans le cas où quelqu'un voudrait sa place, la céder. Personne ne se propose. Mme Fanny Weinmann n'étant pas là, le Président explique qu'il n'est pas possible de l'élire et qu'il faut une proposition.

M. Nicolas Ray demande s'il est possible, à condition que 5 personnes la soutiennent, que le Conseil communal décide de déroger à la règle pour élire Mme Weinmann en son absence.

Le Président lui répond par l'affirmative. Puis il accepte la nomination de M. Philippe Esseiva qui est élu par acclamation. Il informe qu'il va laisser à l'ordre du jour pour le Conseil de Septembre la nomination d'un ou d'une scrutateur/scrutatrice suppléant (e).

11. Divers et propositions individuelles

M. Pascal Voutat demande des nouvelles quant au projet de la future école.

M. Nicolas Ray lui répond que le Conseil sera le premier informé s'il y a des nouvelles. À ce jour, ils sont toujours au tribunal.

M. Philippe Esseiva revient sur la gestion des plastiques ; ces derniers sont actuellement déposés devant la benne pour contrôler ceux qui sont autorisés ou pas. Il pense que ce contrôle est fait assez sommairement et qu'il donne un mauvais aspect de la déchèterie. Il pense que cela donne un travail supplémentaire à Mme Thiel et que si on ouvrait cette benne cela se passerait très bien.

M. Christian Dugon est d'accord avec les propos de M. Esseiva. Le problème est qu'il faudrait avoir une personne en permanence devant cette benne. Ils ont essayé et au bout d'une semaine les gens ne respectaient pas les règles. Il va bien falloir laisser faire mais ce sont les habitants de la Commune qui devront payer. De plus, les transporteurs se sont plaints et c'était pour cela qu'ils ont décidé de fermer cette benne. Il faudrait une personne supplémentaire à la déchèterie et il demande si le Conseil est prêt à la financer. Ils cherchent des solutions mais à ce jour ils n'en n'ont pas encore trouvé. Il invite également les Conseillers à parler avec la population.

M. François Esselborn demande s'il y a eu des suites par rapport à la lettre qui a été adressée Mme Gorrite. Il demande également si la Municipalité a été informée des tournées de police sur Arzier. Il a fait recours au 117 deux fois ; la première pour une maison abandonnée qui a été ouverte et une deuxième fois car des jeunes squattaient le chantier.

Mme la Syndique lui répond que non.

M. Eric Jaquet revient sur son postulat concernant la rue du Village et demande si cela a avancé depuis la dernière fois.

Mme la Syndique répond qu'ils ont reçu les résultats des tests qui seront transmis pour le Conseil en septembre. À ce moment-là, il y aura un débat qui aura lieu au sein du Conseil pour savoir l'issue de ce postulat.

M. Patrick Hübscher informe que les phases ont été respectées et que ce qui avait été annoncé dans le tout ménage de septembre 2018 est dans la ligne de ce qui est proposé aujourd'hui.

13. Annonce et préavis futurs

Mme la Syndique souhaite d'abord remercier ses collègues. En effet, l'année 2018 a été excellente et pas uniquement à cause des entrées extraordinaires mais surtout parce qu'ils ont très bien géré les points sur lesquels ils ont une influence. Elle remercie également M. Esseiva pour la qualité de ses rapports de délégués auprès d'une association intercommunale. Elle souhaite encourager tous les délégués à faire des rapports beaucoup plus précis. Elle rappelle que lorsqu'on est délégué, l'assemblée délègue le pouvoir du Conseil à une ou deux personnes qui doivent rapporter ce qui se passe au Conseil. Pour les prochains préavis elle annonce qu'il y aura l'arrêté d'imposition, les canalisations « eaux claires » de la gare de le Muids, l'accès routier du Bix et l'aménagement et le règlement sur les cimetières.

Le Président informe que le bureau a le plaisir d'offrir un verre d'amitié à l'assemblée.

Il n'y a plus de questions ni de commentaires, le Président clôt la séance.

La séance est levée à 22h30

Le Président
Jean-Pierre Vuille

La Secrétaire suppléante
Linn Zenoni